

Ministère du Travail 14 avenue Duquesne

75350 Paris SP 07

site internet : www.sud-travail-affaires-sociales.org

syndicat.sud-tas@travail.gouv.fr

<https://www.facebook.com/sudtravail>

Compte twitter : @sud_travail

01 44 79 31 65 / 69

COMPTE RENDU DE LA CAP DES CONTRÔLEURS DU TRAVAIL DU 15 NOVEMBRE 2019

DECLARATION PREALABLE DES REPRESENTANTS SUD TAS

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la dernière CAP de mutation, avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles prévues pour 2020.

Ces nouvelles règles, qui doivent soi-disant apporter plus de transparence et d'efficacité aux mutations des agents, vont, en fait produire l'effet contraire : nous allons en effet assister à la création de fiefs locaux dans lesquels des potentats connus sous le nom de DR et DDI choisiront les gueux dont les profils leurs conviennent dans l'obscurité la plus totale. Que leurs décisions soient susceptibles de recours n'amènera pas grand-chose de plus, puisque le mal sera fait et la décision de mutation au mieux repoussée. Le gouvernement a donc, sous prétexte de modernisation, réinventé la féodalité, de la même façon qu'il a facilité le dialogue social en supprimant des instances de dialogue social. Les vrais perdants seront les agents et le service public dans son ensemble.

Nous notons que par ailleurs, sur les 120 postes proposés au millier de contrôleurs présents dans les services, seuls 10 ont fait l'objet d'une demande de mutation.

Comment l'administration peut-elle penser que tout peut continuer comme avant dans un contexte incertain, dans lequel on ne sait pas à quoi ressembleront les services d'ici 6 mois, ni si, dans certains cas, il restera même des services. Car l'OTE sera bien en fin de compte la réforme du dépeçage du ministère du travail, perdant dans tous les arbitrages et dont les si valeureux chefs se voient réserver la portion congrue dans les directions des nouvelles DDI. Nous ne pleurerons pas sur leur sort, on leur trouvera bien une sinécure quelconque pour assurer leur pitance, ça fait longtemps que nous savons qu'à ce niveau, les loups ne se mangent pas entre eux. Quant aux agents, ceux qui font réellement fonctionner les services, ils se retrouvent pour l'instant dans l'incertitude et nous ne savons qu'une chose concernant leur avenir : ils seront bel et bien perdants.

Dans ce contexte déjà tendu, les injonctions descendues du cabinet et reprises avec un zèle impressionnant mais peu surprenant par les DR et RUD, concernant les chiffres de contrôle PSI ne sont rien d'autre qu'une nouvelle attaque à peine voilée contre l'inspection du travail et nous nous y opposons fermement.

Dans ce contexte, quid des contrôleurs ? On continue de leur interdire de fait des mutations en bloquant des postes sur lesquels ils peuvent postuler (SRC, emploi, fonctions support, renseignement etc...), on les empêche d'évoluer en refusant la prolongation du CRIT ou, comme nous le revendiquons, le passage de tous les contrôleurs qui le souhaitent en inspecteur par ordre d'ancienneté, bref, après les postes, on leur interdit la promotion. La récente prolongation du CRIT par une session supplémentaire ne correspond qu'à la tenue de ses engagements par l'administration et ne peut être vue comme une nouvelle mesure de promotion. Qu'attend donc l'administration pour agir ?

Dans un contexte de réduction des droits, comme pour les CAP par exemple, de réduction des missions, mais aussi et surtout de réductions des recrutements qui laissent des centaines de postes vacants dans les services, les contrôleurs ont le droit à un avenir professionnel, et nous exigeons qu'il leur soit ouvert. Aujourd'hui, sans perspectives, nombre d'entre eux se découragent et se désespèrent, comme nous le prouve malheureusement les collègues que nous sommes amenés à aider en commissions de réforme.

Soyez en tout cas convaincus que même en l'absence de CAP, nous continuerons à nous battre pour nos collègues, leurs droits, et un service public au service de tous.

Réponses de l'administration suite aux déclarations préalables :

Sur les nouvelles procédures de mutation : Les lignes directrices de gestion seront communes aux corps concernés (santé, travail, cohésion sociale). Elles ont été voulues pour que les agents puissent s'y référer pour ce qui concerne les mutations, et en 2021 les promotions.

Il ne s'agit actuellement que d'un projet, amendé à la suite d'une réunion de travail avec les OS et une nouvelle réunion doit être programmée. La volonté est de déconcentrer la gestion des mobilités au cadre le plus proche. L'administration souhaite le faire progressivement et en lien avec les SRH régionaux communs (qui n'existent pas encore). La mise en place de l'OTE et de la loi fonction publique est simultanée et complexe. Il sera tenu compte des remarques des OS. Une présentation du projet est prévue au CTM du 10 décembre. Les projets prévus pour 2020 pourront être décalés en 2021 pour que les SRH puissent s'adapter.

Les priorités légales de l'article 60 seraient mieux prises en compte dans la nouvelle version. La durée maximale de 8 ans sur poste serait aussi simplement une possibilité. Des évolutions seront prochainement communiquées aux OS.

Le système sera forcément évolutif.

Pas grand-chose de nouveau donc, si ce n'est que l'administration semble revenir sur la compétence comme principal critère et que les critères prioritaires « remontent dans la hiérarchie » des critères. Rappelons que la seule place qu'on peut leur attribuer est la première...

Quant au choix des candidats par les responsables locaux, voire les chefs de service, ça ouvre la porte à l'arbitraire et aux discriminations.

Sur l'avenir des contrôleurs : La session complémentaire du CRIT correspond à la volonté de ne pas perdre les postes budgétés. La session complémentaire (et non supplémentaire) du CRIT ne comportera pas de liste d'aptitude, puisque le quota des listes d'aptitude a été épuisé au fil des sessions du CRIT. Les 92 postes seront donc bien proposés par la voie du concours. Le jury étant souverain, rien ne permet de dire qu'il y aura bien 92 lauréats.

Il est important de que tous les postes auxquels ils peuvent avoir accès soient ouverts aux CT.

Un travail avec la DGAFP est en cours pour voir les possibilités au niveau statutaire.

Pas grand-chose à dire non plus, l'administration pourra de nouveau utiliser le « jugement souverain du jury » pour justifier la non-promotion des collègues non-retenus.

Quant au fait que tous les postes auxquels ils peuvent accéder soient ouverts aux contrôleurs, il n'y a qu'à regarder dans les services ce qui se passe pour voir que dans la réalité, ce n'est pas les cas et que nombre de postes de B sont transformés en A dès que l'administration le peut.

L'ensemble des OS présentes soutiennent le passage de tous les contrôleurs qui le souhaitent en inspecteurs.

Approbation des PV des CAP précédentes :

Les PV sont approuvés à l'unanimité.

Désignation des représentants du personnel en commission de réforme ministérielle :

Ce point est repoussé à la prochaine CAP pour que les organisations syndicales puissent proposer des noms.

Mutations

La plupart des postes n'ont pas fait l'objet de candidatures de contrôleurs. Il n'y a en effet eu que 10 candidatures émanant de 8 agents pour un total de 120 postes proposés.

Comment s'en étonner alors qu'on ne sait pas encore à quoi ressembleront les services d'ici quelques mois ?

Nous ne vous présentons donc ici que les postes sur lesquels des CT ont postulé.

Postes demandés			Candidats	Candidat retenu
<u>RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES</u>				
Postes ouverts à la vacance nationale				
43 UD Haute-Loire	CT ou SA	Gestionnaire de mesures SAP	Pierre QUIROS	
63 UD Puy de Dome	CT ou SA	Gestionnaire de mesures emploi	Pierre QUIROS	Pierre QUIROS

63 UD Puy de Dome	CT ou SA	Chargé(e) de renseignements (2 postes)	Pierre QUIROS	
<u>RÉGION BRETAGNE</u>				
Postes ouverts à la vacance nationale				
22 UD Côtes d'Armor	IT ou CT	Agent(e) de contrôle (2 postes)	Delphine SOUFFLET	Delphine SOUFFLET (mutation conjointe)
Poste ouvert prioritairement en infra régional				
35 UD Ille-et-Vilaine	CT ou SA	Chargé(e) de renseignements	Colette RENOUARD	Colette RENOUARD
<u>RÉGION GRAND EST</u>				
Postes ouverts à la vacance nationale				
67 UD Bas-Rhin	CT ou SA	Chargé-e de la relation et de service à l'utilisateur	Marianne HEITZ	Mutation sur la même résidence administrative – CAP non compétente.
<u>RÉGION ILE-DE-France</u>				
Postes ouverts à la vacance nationale				
94 UD Val-de-Marne	IT ou CT	Agent(e) de contrôle	Hicham BOUANANE	Hicham BOUANANE
<u>RÉGION OCCITANIE</u>				
Postes ouverts à la vacance nationale				

30 UD Gard	IT ou CT	Agent(e) de contrôle	Dominique CHALLARD	Poste retiré - pourvu par un ITS
65 UD Hautes-Pyrénées	IT ou CT	Agent(e) de contrôle	Eric CRAYOL	Eric CRAYOL
<u>OUTRE-MER</u>				
Postes ouverts à la vacance nationale				
971 DIECCTE Guadeloupe	CT ou SA	Gestionnaire VAE – Politique du titre	Xavier CAJAZZO	Xavier CAJAZZO

La prochaine CAP (promotions) se tiendra le **12 décembre 2019**.

Vos représentants SUD-TAS

Jean-Pierre Ferry

Véronique Lara